

### Approfondissement d'un thème

*Lorsque vous moissonnez la récolte de votre terre, ne termine pas le coin de ton champ*

Pourquoi la Torah a-t-elle introduit la Mitsva de laisser un coin dans son champ non moissonné, réservé aux pauvres, dans le contexte du passage qui parle des fêtes (après la fête de Chavouot) ?

1) Le Ibn Ezra explique que la fête de Chavouot étant la fête des moissons, Hachem suggère à l'homme : « N'oublie pas d'accomplir les Mitsvot que Je t'ai enjoins d'accomplir dans cette période de l'année ».

2) Le Ramban explique que dans le passage précédent, la Torah a parlé de la Mitsva d'offrir une mesure d'un Omer d'orge en offrande à Hachem le 2ème jour de Pessa'h. De ce fait, il y aurait un risque de penser que l'on puisse moissonner la totalité du champ duquel sera offert ce Omer, dans le but de pouvoir en offrir un Omer. Aussi la Torah vient préciser que même si ton intention est de moissonner la totalité du champ pour en recueillir ce Omer, cela ne sera pas autorisé. Il sera néanmoins nécessaire de laisser un coin pour les pauvres.

3) Le Ohr Ha'Haïm suit aussi cette logique, mais il explique que le risque est de penser que le champ moissonné pour le Omer puisse être dispensé de la Mitsva de laisser un coin pour les pauvres. Aussi, la Torah trouve nécessaire de souligner que même ce champ n'est pas dispensé de cette Mitsva.

Mais pourquoi la récolte du Omer dispenserait-elle le champ de la Mitsva de laisser un coin ?

Le Ohr Ha'Haïm explique que l'homme pourrait penser qu'un champ moissonné à la base pour offrir une part en offrande serait dispensé de la Mitsva de laisser un coin.

Le Keli Yakar quant à lui rapporte un Midrash qui dit que chaque action effectuée par un homme appelle une Mitsva. En l'occurrence, lorsque tu moissonnes ton champ, la Mitsva consiste à laisser un coin. Aussi, on aurait pu penser que si on a moissonné un champ pour accomplir la Mitsva du Omer, l'action de moissonner ayant déjà été associée à une Mitsva, on serait donc dispensé de la Mitsva de laisser un coin pour les pauvres. Aussi, la Torah trouve nécessaire de préciser que la Mitsva du Omer continue à s'appliquer.

4) Le Keli Yakar ajoute que Rabbi Akiva enseigne que par le mérite de l'offrande du Omer, Hachem bénira la récolte. Or, la Mitsva de réserver des cadeaux aux pauvres, tel que le coin de son champ, est aussi un moyen d'attirer la bénédiction Divine dans sa récolte. Aussi, l'homme risquerait de tenir le raisonnement pernicieux suivant : « Puisque mon champ est déjà béni par le mérite de l'offrande du Omer, je n'ai pas besoin de réserver un coin pour les pauvres pour recevoir la bénédiction Divine ». La Torah vient le mettre en garde et l'avertir qu'il devra malgré tout réserver un coin pour les pauvres.

5) Rachi, au nom du Midrash, explique que la Torah a placé cette Mitsva au milieu du passage des fêtes pour enseigner que quiconque réserve les dons pour les pauvres tels que le coin de son champ, la glanure, ou la gerbe oubliée, la Torah lui considérera comme s'il avait construit le Temple et y avait offert des sacrifices. (En effet, des sacrifices étaient offerts à l'occasion des fêtes).

### Approfondir un Rachi

*Vous ne profanerez pas Mon Saint Nom et Je serai sanctifié*

Rachi : [...] Je serai sanctifié – donne ta vie et sanctifie Mon Nom... Et quand il donnera sa vie, il le fera sans intention de bénéficier d'un miracle. Car quiconque donne sa vie dans l'intention d'avoir un miracle, on ne réalise pas pour lui de miracle.

Question : Rachi est un commentateur qui explique le sens simple du Texte et résout les difficultés qui se posent à la lecture des mots du verset. Aussi, pourquoi Rachi trouve-t-il nécessaire de rentrer dans cette problématique que celui qui donne sa vie dans l'intention d'avoir un miracle, n'aura pas de miracle ? Quelle difficulté sur le verset Rachi veut-il résoudre ?

Réponse du Maharāi : Puisque les mots « Je serai sanctifié » signifient : « donne ta vie et sanctifie Mon Nom », ainsi il s'agit d'un commandement positif de la Torah. La Torah aurait donc dû l'exprimer comme tel, en disant : « vous sanctifierez Mon Nom », et pas comme une affirmation : « Je serai sanctifié » ! C'est cette question que se pose Rachi. Et il la résout en disant que cette Mitsva consiste à faire ce qu'il faut pour que le Nom d'Hachem soit sanctifié ! Comment Son Nom serait-Il sanctifié ? A travers un miracle qui se produirait pour sauver la vie de celui qui est prêt à mourir pour sanctifier le Nom d'Hachem ! Ainsi, c'est comme si le verset disait : Donne ta vie de façon à ce que Mon Nom soit sanctifié, par l'effet d'un miracle. Aussi, s'impose implicitement la nécessité d'éclaircir de quelle façon l'homme doit donner sa vie pour bénéficier du miracle de sorte que le Nom Divin soit sanctifié. C'est bien ce que Rachi tente d'expliquer : en donnant sa vie sans avoir l'intention d'avoir un miracle...

### **Allusion sur un verset**

*Vous mortifierez vos âmes*

Ce verset traite des mortifications qui s'appliquent le jour de Kippour.

Nos Sages disent qu'il existe 5 mortifications en ce jour : manger et boire, se laver, s'oindre, porter des chaussures (en cuir) et avoir une vie conjugale.

Le Baal HaTourim explique que dans tout le passage qui parle de Yom Kippour (du chap. 23, verset 26 au verset 32), le terme « âme (נפש) » avec ses déclinaisons apparaît à 5 reprises, allusion aux 5 privations de son âme imposées en ce jour.

### **Moussar sur la Paracha**

*Le fils de la femme Israélite blasphéma le Nom*

Le Zohar dit qu'un homme d'Israël insulta la mère de cet homme, qui était Chelomit Bat Divri. Pour défendre l'honneur de sa mère, il blasphéma. Mais en quoi un blasphème peut-il défendre l'honneur d'une personne ?

Lors de l'exil d'Egypte, les femmes juives ont toutes réussi à préserver leur pureté. Aucun égyptien ne s'approcha d'elles. A l'exception de Chelomit Bat Divri qui fut abusée par un égyptien et de cette union naquit ce blasphémateur. Le *Chem Michemouel* dit que l'homme qui insulta sa mère, la traita de femme de mauvaises mœurs. Alors, pour la défendre, son fils usa du même argument que Caïn quand il tua 'Hevel : « Suis-je le gardien de mon frère ? » C'est à dire, comme l'expliquent nos Sages, « Ce n'est pas moi son gardien, mais Toi ! » C'est Toi Hachem Qui dirige le monde. Si tu l'avais souhaité, tu l'aurais protégée et ne l'aurait pas laissée mourir ! A l'image de Caïn, le fils de Chelomit Bat Divri dit : « Puisqu'Hachem dirige le monde, s'Il n'a pas empêché ma mère d'être abusée c'est qu'Il l'a souhaité, c'est donc Lui le responsable ! Et s'Il n'a pas eu la capacité d'empêcher cela, c'est qu'Il n'est pas Tout-Puissant et ne dirige pas vraiment le monde ». Tel était le blasphème qu'il prononça pour défendre sa mère. Mais il a ici commis une erreur monumentale. Nos Sages disent que Chelomit Bat Divri était la seule femme juive qui avait eu un comportement un peu léger. Elle se permettait de parler (Divri) avec les hommes et de les saluer (Chelomit).

Ainsi quand Hachem voit qu'une personne n'est pas vigilante vis-à-vis d'une certaine faute, alors il ne l'en protégera pas même dans une situation où cette faute sera contre son gré, comme ici où elle fut abusée. Mais quand quelqu'un fait très attention à s'éloigner d'une faute, il en sera protégé même miraculeusement, même dans un cas de force majeure. Et à contrario, s'il a dû transgresser un interdit, même à contre gré, cela révèle un manque de vigilance le concernant.

### **Perle sur la Paracha**

*Fais sortir le blasphémateur à l'extérieur du camp*

Il s'agit de l'ordre de faire sortir le blasphémateur pour le mettre à mort.

Les mots de ce verset se disent en hébreu : הוצא את המקלל אל מחוץ למחנה (fais sortir le blasphémateur à l'extérieur du camp). La valeur numérique de ces mots est de 1016. La même valeur numérique que le verset des Tehilim תהלה ליה הללויה (tout âme louera Hachem, louez Hachem).

Ce verset nous apprend que la Nechama (l'âme) a été mise en l'homme dans le but de louer le Nom de Hachem. De sorte que le blasphémateur qui a agi de façon diamétralement opposée, devait être exécuté.

Cela est en allusion dans les lettres finales des mots du verset : הוצא את המקלל אל מחוץ למחנה qui composent les lettres תהלה ליה, qui ont la même valeur numérique que les mots ה-א-ל-ה-י-ם, c'est dire : Tu loueras le D.ieu. Le blasphémateur a agi à l'opposée !